

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2013  
19 HEURES A SAINT REMY DE PROVENCE

**Présents** : Mmes et MM. Régis GATTI, Jean-Paul PELISSIER, Michel FENARD, Jean-Benoît HUGUES, René FONTES, Claudine LECLERCQ, Jean HALDY, Jean-Paul SOURDON, Danièle COSTABELO, Laurent GESLIN, Roger CONTI, Jack SAUTEL, Yves LOPEZ, Alexandre WAJS, Damien FAUPIN, Henri GRAUGNARD, Robert DEL TESTA, Christian VALLAT, Ulysse TEIXEIRA, Nicole BOSCHI, Jean BLANC, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON et Martine LAGRANGE.

**Excusés** : MM. Guy FRUSTIE, Pierre SANTOIRE, Jean-Hilaire SEVEYRAC et Christophe VILLAIN.

**Pouvoirs** :

de M. Olivier MICHEL à M. Régis GATTI ;  
de M. Jean MULNET à M. Jean-Paul PELISSIER ;  
de M. Christian BONNAUD à M. Jean-Benoît HUGUES ;  
de M. Laurent FERRAT à M. Michel FENARD ;  
de M. Guy FRUSTIE à M. Jean-Paul SOURDON ;  
de M. Jean-François DELASSUS à Mme Danièle COSTABELO ;  
de M. Jean-Louis VILLERMY à M. Laurent GESLIN ;  
de M. Marc FUSAT à M. Alexandre WAJS ;  
de Mme Agnès PARADAS à M. Yves FAVERJON.

Avant de commercer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Hervé CHERUBINI, Maire de la Commune de Saint Rémy de Provence et Président de la CCVBA, a accueilli les délégués communautaires présents.

## ORDRE DU JOUR

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 15 JUILLET 2013

Le compte-rendu en date du 15 juillet 2013 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

## DELIBERATION MODIFICATIVE n° 2013-1 AU BUDGET GENERAL DE LA CCVBA

Monsieur le Président a présenté la décision modificative suivante au Conseil communautaire :

### Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Op. d'ordre	Fonction	Réductions de crédits		Ouvertures de crédits	
011	60611	non	812			dépense	1 500,00 €
011	60612	non	020			dépense	1 000,00 €
011	60623	non	33			dépense	500,00 €
011	6068	non	024			dépense	800,00 €
011	6068	non	33			dépense	1 200,00 €
011	616	non	020			dépense	1 650,00 €
011	6236	non	33			dépense	3 600,00 €
012	64162	non	812			dépense	2 000,00 €
023	023	<i>oui</i>	01			<i>dépense</i>	<i>100 110,00 €</i>
65	6534	non	021			dépense	55 000,00 €
042	7811	<i>oui</i>	01			<i>recette</i>	<i>100 110,00 €</i>
73	73111	non	01			recette	67 250,00 €

### Section d'investissement :

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Réductions de crédits		Ouvertures de crédits	
/	020	020	01			dépense	240,00 €
<i>Ordre</i>	<i>040</i>	<i>2811</i>	<i>01</i>			<i>dépense</i>	<i>100 110,00 €</i>
/	20	2031	814	dépense	5 000,00 €		
/	20	2031	822	dépense	5 000,00 €		
904	21	21318	020			dépense	25 000,00 €
907	21	2128	812	dépense	25 000,00 €		
915	20	2031	822			dépense	5 000,00 €
916	20	2031	814			dépense	5 000,00 €
905	20	2033	020			recette	240,00 €
<i>Ordre</i>	<i>021</i>	<i>021</i>	<i>01</i>			<i>recette</i>	<i>100 110,00 €</i>

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette décision modificative.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AU RACCORDEMENT DE LA FOURRIERE ANIMALE AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT DES BAUX DE PROVENCE**

Monsieur le Président a présenté les pièces du marché en question après avoir fait part au Conseil communautaire de l'avis rendu par la Commission MAPA.

Celle-ci a attribué le marché à la Société des Eaux d'Arles (SEA) sachant que celle-ci a produit l'offre la plus économiquement avantageuse.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur l'attribution du marché public à la SEA relatif au raccordement de la fourrière animale au réseau collectif d'assainissement des Baux de Provence.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**AVIS RELATIF AU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX (PDPGDND) DU GARD**

Monsieur le Président a présenté à l'assemblée le PDPGDND du Gard.

Monsieur le Président a précisé aux élus communautaires présents que ce plan avait peu de conséquence pour la CCVBA. En effet, les prescriptions sont soit déjà réalisées soit en cours d'exécution.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur ce plan.

Vote : POUR : 33 voix - unanimité des suffrages exprimés

**DESIGNATION DU COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPEES ET DES USAGERS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)**

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée que le collège des personnes handicapées et d'usagers soit constitué de manière paritaire, soit d'un représentant des trois institutions suivantes :

- l'association des paralysés de France ;
- la fédération ADMR des Bouches du Rhône ;
- le Conseil des anciens de Saint-Rémy de Provence.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés ;

**DESIGNATION DES COLLEGES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)**

Monsieur le Président a exposé aux élus présents que par courrier en date du 23 avril 2013, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a informé la CCVBA que la validité de la CSS arrive à échéance le 30 juin 2013 et demande par conséquent à la CCVBA de procéder à la désignation de quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants pour le collège "exploitants des installations classées", ainsi qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant pour le collège "salariés des installations classées" (précisant que "les représentants des salariés sont choisis parmi les salariés protégés au sens de l'article L. 2411-1 du Code du travail"). Les membres de cette Commission sont nommés pour cinq ans.

Monsieur le Président a informé l'assemblée que le Bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2013 a proposé de reconduire les quatre délégués précédemment élus (délibération n° 46/2009) comme nouveaux délégués titulaires et de procéder à la désignation des membres de ladite Commission.

Se sont alors portés candidats :

	<b>Collège "exploitants des installations classées"</b>	<b>Collège "salariés des installations classées"</b>
Représentants titulaires	M. Jean-François DELASSUS M. Damien FAUPIN M. Jean-Benoît HUGUES M. Jean-Paul PELISSIER	Pas de salariés protégés au sens de l'article L. 2411-1 du Code du travail

Représentants suppléants	M. Jean HALDY M. Henri GAUGNARD M. Marc FUSAT M. Jean-Louis VILLERMY	Pas de salariés protégés au sens de l'article L. 2411-1 du Code du travail
--------------------------	---	--

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

#### **ACTUALISATION REGLEMENTAIRE DU MONTANT ANNUEL DES PRIMES ET GRADES POUVANT EN BENEFICIER**

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de mettre à jour le régime indemnitaire institué par délibération du 21 novembre 2005.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, a décidé d'actualiser le régime indemnitaire défini par la délibération du 21 novembre 2005 tel qu'exposé ci-dessus par Monsieur le Président et d'attribuer ces indemnités et primes en fonction des conditions décrites ci-dessus par Monsieur le Président ;

Monsieur Julien COZETTE a rappelé que la dernière délibération en la matière date de 2005. Cependant, depuis 2005, l'effectif de la CCVBA a évolué donc les primes doivent être réactualisées. C'est pourquoi le Conseil communautaire doit délibérer sur ce sujet.

En outre, Monsieur Julien COZETTE a précisé que le recrutement du Responsable des services techniques amènera le Conseil communautaire à prendre une autre délibération pour la filière technique.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée qu'en raison de nécessité de service, il s'avérait opportun de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au sein du service technique de la Communauté de communes et de supprimer un poste permanent d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au sein de ce même service.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire :

- de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 ;
- de supprimer un poste permanent d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Monsieur Julien COZETTE a précisé qu'Eric VIAL a la charge de gérer les trois déchèteries intercommunales et peut, à ce jour, bénéficier d'un avancement de grade sachant que l'avis de la Commission administrative paritaire a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette création de poste.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Régis GATTI a présenté au Conseil communautaire les résultats de l'étude de réhabilitation du Centre d'enfouissement technique de Maussane/Le Paradou. Celle-ci présentant différents scénarios.

Monsieur Régis GATTI a informé que le Bureau a retenu le scénario n° 4 avec la variante B d'un montant de 2 000 0000 € HT sans la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Régis GATTI a précisé que le programme choisit permettra d'intégrer au projet de réhabilitation des panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Président a précisé que Monsieur Julien COZETTE présentera avec le Bureau d'études CSD Ingénieurs le scénario retenu par les élus communautaires à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Monsieur Laurent GESLIN a demandé des précisions sur la possibilité pour la CCVBA d'adresser une demande de subvention au Conseil général des Bouches-du-Rhône (CG 13) relative à ce programme.

Monsieur Julien COZETTE a précisé que la demande de subvention ne pourra être adressée au CG 13 qu'après un avis favorable de la DREAL sur le scénario retenu.

Par la suite, Madame Martine LAGRANGE a informé le Conseil communautaire de sa démission de la vice-présidence de la Commission économique-culturelle et a précisé que Monsieur Laurent FERRAT a été élu à l'unanimité.

Madame Martine LAGRANGE a remercié Monsieur Julien COZETTE et Madame Karine BRIAND pour leur investissement dans les projets soutenus par la Commission économique-culturelle.

Monsieur le Président a remercié Madame Martine LAGRANGE pour son investissement mais aussi l'ensemble des membres de la Commission économique-culturelle pour leur travail.

Madame Martine LAGRANGE a précisé que le mérite de la Commission est d'avoir instauré un dialogue entre les élus sur la thématique de la culture et a souligné que de nombreux projets peuvent voir le jour.

Monsieur Régis GATTI a demandé à ce que les communes répondent au questionnaire relatif à la déchèterie mobile envoyé par les services de la CCVBA afin de pouvoir mettre en place ce service.

Monsieur le Président a rappelé qu'un questionnaire relatif à la voirie des ZA et des voies limitrophes était aussi à renvoyer à la CCVBA.

La séance a été levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de séance,

Laurent GESLIN

